



**DELIBERATION n° Del.2024-IV-60**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Avril 2024**

Commune de  
**Faverges-Seythenex**

DATE DE LA CONVOCATION

Le 18 Avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33  
- présents : 29  
- représentés : 3  
- absents ou excusés : 1  
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le  
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le

**03 MAI 2024**

De la publication le

**03 MAI 2024**

**PRESENTS** : Jacques DALEX, *Maire*,

Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER *Adjoint au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Agnès BALLIEU Liliane THORENS, Michèle TARDIVET-MERCIER, Gilles ANDREYON, Mohamed FAYEK, Sophie FERNANDEZ, Julien PORTIER, Anne-Marie BERNARD, Véronique BOUCHET, David DUNAND-CHATELLET, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Yves CREPEL, Christiane LECUYER, Olivier TISSOT-DUPONT, Dominique GOUSSARD, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, *Conseillers municipaux*

**ABSENT REPRESENTE PAR POUVOIR :**

François HUSAK a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE  
Florence GONZALES a donné procuration à Sophie FERNANDEZ  
Virginie DUPONT a donné procuration à Yves CREPEL

**ABSENTS** : - Jeannie TREMBLAY-GUETTET

**Secrétaire de Séance** : Bernard PAJANI

## Adoption de la charte de la citoyenneté

### **Rapporteur : Madame Christine DUMONT-THIOLLIERE, Adjointe au Maire**

Dans un contexte global d'essoufflement démocratique et de renforcement des clivages sociaux, économiques, religieux... ; la municipalité de Faverges-Seythenex réaffirme son attachement à la notion de citoyenneté et d'engagement individuel dans la vie de la cité.

Elle a mandaté l'Observatoire National du Développement et de l'Action Sociale pour l'accompagner dans une réflexion, associant les habitants, sur la notion de citoyenneté et sur la façon de la décliner de façon concrète.

De nombreux temps d'échanges ont eu lieu avec des représentants associatifs, des acteurs locaux, des habitants, des agents de la commune et des élus.

Cette réflexion a mené à la rédaction d'une charte de la citoyenneté qui fait la synthèse des nombreux propos tenus. Elle a vocation à être une vision collective qui doit rappeler ce qu'est faire société dans une époque où les motifs d'éloignement des citoyens les uns des autres sont nombreux.

La chose publique et l'intérêt général doivent primer sur les intérêts particuliers et rappeler que nous ne sommes rien les uns sans les autres.

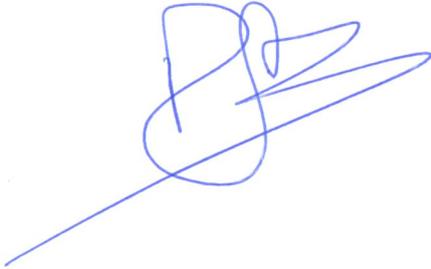
La charte annexée a également vocation à faire prendre conscience que la citoyenneté se vit aussi par de petits gestes du quotidien.

**Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

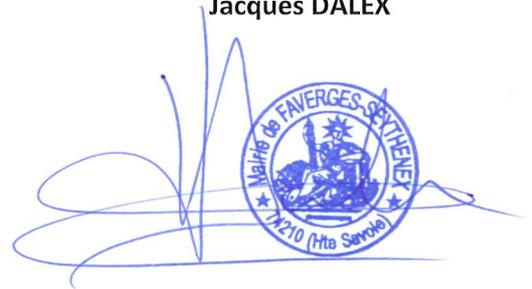
-  **APPROUVE** la charte de la citoyenneté de Faverges-Seythenex jointe en annexe ;
-  **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement, un Adjoint ayant reçu délégation, à signer au nom et pour le compte de la commune, toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,*

Le Secrétaire de séance,  
Bernard PAJANI



Le Maire,  
Jacques DALEX



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai